

DEPARTEMENT
<b>MEURTHE ET MOSELLE</b>
CANTON
<b>GRAND COURONNE</b>
COMMUNE
<b>PULNOY</b>

Liberté – Egalité – Fraternité

## ARRETE DU MAIRE

**OBJET** : Délégation de fonctions et de signature à **Monsieur Paul LEMAIRE, conseiller municipal**

### LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PULNOY

- **Vu** l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire, sous sa surveillance et responsabilité, la possibilité de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints et à des membres du Conseil Municipal
- **Vu** l'élection de Monsieur Paul LEMAIRE comme conseiller municipal
- **CONSIDERANT** que pour permettre une bonne administration de l'activité communale il est nécessaire de prévoir une délégation de fonctions et de signature à Monsieur Paul LEMAIRE conseiller municipal

### ARRETE

**Article 1** : **Monsieur Paul LEMAIRE**, reçoit délégation de fonctions, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, et en lien avec Madame Isabelle STUSSI, 5ème adjointe, dans les domaines du **numérique, de la lutte contre les discriminations et de la participation citoyenne**.

Cette délégation comprend notamment :

#### **Numérique**

- Représentation de la commune auprès de la Direction des Services Informatiques de la Métropole pour toutes questions relatives aux outils numériques et aux systèmes d'information
- Proposition, coordination et mise en place d'outils numériques internes destinés à améliorer le fonctionnement des services municipaux
- Lien avec le conseiller numérique pour favoriser l'accompagnement des habitants éloignés des usages numériques et de contribuer à la diminution de la fracture numérique sur la commune

#### **Lutte contre les discriminations**

- Conduite et suivi des actions communales de prévention et de lutte contre toutes les formes de discriminations
- Proposition de toute action visant à renforcer l'inclusion et le vivre-ensemble au sein de la commune

## Participation citoyenne

- Organisation des concertations citoyennes relatives aux projets portés par les autres élus municipaux
- Mise en place et animation du Conseil citoyen

**Article 2** : Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes administratifs, documents et courriers relatifs aux actions énumérées à l'article 1.

**Article 3** : La signature par **Monsieur Paul LEMAIRE** des pièces et actes devra être précédée de la formule suivante : « *Par délégation du MAIRE* ».

**Article 4** : Toute action effectuée en vertu de cette délégation de fonctions devra être rendue compte au Maire. Par ailleurs, un rapport annuel lui sera adressé.

**Article 5** : Le Maire et le Comptable public de la Commune de Pulnoy, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 6** : Copie de cet arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle
- Le Comptable public de la Commune de Pulnoy
- Monsieur Paul LEMAIRE
- Publication sur le site internet de la Commune de Pulnoy

A PULNOY, le 27 avril 2026  
Le Maire,  
Sandrine ARNAUTOU



*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la Commune.*